

Image not found or type unknown



Vente par correspondance... remboursement

Par **CLAUGRE**, le **13/08/2010** à **19:23**

Bonjour, Y a t'il un délai concernant les remboursements d'achats par correspondance? J'ai retourné un article (139€) fin juin et aujourd'hui j'apprends que les "2" personnes de l'entreprise VENTEPRIVEE habilitées à signer les chèques sont en vacances et ne rentreront quefin août !!! le remboursement aurait été effectué dans les temps..... Merci pour votre réponse.